

Monsieur mon Intend^t des Indes: Je suis si satisfait
 de v^{re} negociation robesque que ie croirois ne vous en desmoy
 gner que de foibles recombances si ie ne changeois la qualite
 que vous avez pris de facteur en celle d'Intend^t avec priante
 absolue de Juger des choses qui meriteront le voyage d'Anvers
 a la condition que vous me proposer^{ez} de pouvoit vanvoyer, sous
 laquelle ie seray bien ayse de veoir quelques fois de vos raretes
 Indiennes pour en choisir ce qui me sera le plus propre,
 mais pour vous dire plus amplement mon sensim^t de nos robes
 laissant a part cet art de multiplication auquel vous excellez
 Je les trouue parfaitement bien choisies, et la reforme de
 l'une tres a mon grez; Il y ena pourtant qui Jugent que
 celle qui retient son antique forme sent un peu Lotmberz
 adam et que les veritables des Indes portent leurs lettres de
 naturalite en vne certaine marque qui se voit dans leurs
 estoifes pareille a celle que ie vous enuoye; Je vous en Croisay
 pourtant plus qu'aucun autre, et si ie m'y propose quelque
 reforme ce ne sera que sous v^{re} Intendance a laquelle
 comme J'ay dit au commencement ie me remet des robes du
 Japon et des pieces de laques dont vous m'escriuez, et que
 vous Jugerez dignes d'estre veues; pour ce qui est des portraits
 que desire de moy Madame la princesse d'Orange, Je vous
 prie de l'asseurer que J'ay choizy honthors dans la creance
 qu'il y reussiroit mieux a son contentement que ne feroient
 ceulx d'Anvers ou ie nen vois point qui soient en fort grande
 reputation pour le naturel, si led^t honthors veut aduancer le
 serme qu'il a prit Il ne tiendra qu'a luy, ou si Madame la
 princesse d'Orange se veut contenter de Louvrage de ceulx de
 cette ville J'y feray travailler aussy bien, mais a l'Intendance

Des Indes J'adionté icy vne qualité pour vous qui de mon solliciteur
vers elle pour me faire avoir le sien, Et comme de Luy deburay
beaucoup de retour m'obligeant d'une chose de tant inestimable
prix pour d'autres si peu dignes de son estime. J'en seray aussy
proportionnellement obligée a vre sollicitation. / Au reste
Je confesse la justice de vre envie du bien que nous avons de jouir
des merveilles de l'aymable la barre et suis Injuste pour vous en
ce point que ie ne vous souhaite que tard. Le contentement que
vous en attendez a vre tour, si vous ne le venez recevoir icy.
Au surplus ne cherchez point de peuses a la longueur de vre lettre
vos discours sont de ceulx desquels on ne se plaint que pour la
brieveté: et ie les estimeray en mon particulier tousiours trop
courts, quand ie n'y decouvriray pas les moyens de vous faire
connetre par effets que Je suis

Monseigneur mon Intendant des Indes

Je plus affe d'homme
et agresse amy
B. de la Roche

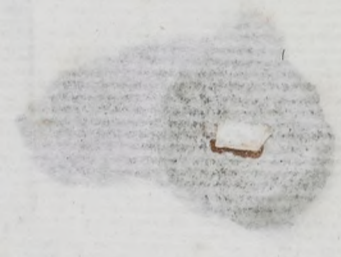
Act. Anvers le 10. de fev. 1662

de mon sollicitud
me Le Lay de l'uray
tant me estimable
pen seray aussy
1740
nous avons de l'ou
de pour vous en
le contentent que
nez recevoir a
ingueur de la lettre
met que pour la
iculier toujours
oyens de vous faire

ledonne
de amy
ix

4

[Faint, illegible handwriting]



Monsieur Huyghens seig.^r de Zeuleucom
Con.^{se} de Madame la Princesse
Douveriere d'Orange

La Haye

